

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE-SAINT-DENIS
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du lundi 9 avril 2018

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-huit, le **9 avril à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 30 mars 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné Mme Karine SARIKAS, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME GENEVIEVE SIMONET, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, MME MAGUY SOUM, M. RENE RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THERESE HOUET, M. THIERRY DE CÉCCO, MME CHANTAL TROTTET, MME LAURENCE FOURNIER, M. PHILIPPE DALLIER, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DELORME, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, MME KARINE SARIKAS, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

Mme Christine GAUTHIER donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, Mme Brigitte SLONSKI donne pouvoir à Mlle Anne-Marie LEPAGE, M. Christian FAVIEN donne pouvoir à M. Nicolas MARTIN, M. Philippe BOUTIGNY donne pouvoir à M. Patrick SARDA, Mme Sandrine CALISIR donne pouvoir à M. Bernard DENY

Absents excusés :

M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
M. POLLET, Directeur des Finances
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

20h00, Madame le Maire demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018.

Monsieur DENY demande la parole pour indiquer ne pas vouloir revenir sur l'incident du précédent Conseil Municipal. Il souligne le travail remarquable réalisé par les Services Généraux pour assurer une retranscription la plus fidèle possible du compte-rendu, d'autant que certains passages enregistrés ne sont pas très audibles.

Pour autant, Monsieur DENY note qu'à 1 heure 44 minutes de l'enregistrement audio, Monsieur DALLIER a dit à deux reprises : « *si vous l'avez pris pour le parti socialiste, je le retire* ». Or, cette phrase n'est pas retranscrite dans le compte-rendu. Il aurait été intéressant qu'elle y figure, notamment pour Monsieur DALLIER et pas uniquement pour l'Opposition Municipale.

Par ailleurs, il note que les « *questions diverses* » ont été traitées en l'absence de l'Opposition Municipale, et pense qu'il aurait été souhaitable de les reporter au Conseil suivant.

Enfin, les votes qui ont eu lieu en leur absence sont marqués « *Vote à l'unanimité* », alors qu'il aurait été utile de noter dans le Procès-verbal que les élus de l'Opposition Municipale ont quitté la séance et que c'est à « l'unanimité » des présents qu'ont eu lieu les votes, après leur départ.

Monsieur DALLIER intervient pour indiquer qu'il souhaite clore définitivement ce qui s'est passé lors de la dernière séance. Il précise qu'il a écrit à Monsieur DENY afin d'essayer d'apaiser les choses, et de rappeler ce qui avait été dit.

Il ajoute avoir demandé à la Direction Générale des Services de retranscrire fidèlement ses propos.

Il rappelle n'avoir jamais mis en cause personnellement quiconque dans cette assemblée, et n'a jamais eu de doute sur l'honnêteté de Monsieur DENY. Désormais, afin de faire part de son désaccord, il emploiera, au lieu du mot de « *malhonnêteté intellectuelle* », celui de « *mauvaise foi* » dans le débat politique, ce qui n'a strictement rien à voir avec une attaque personnelle.

Il remercie Monsieur DENY d'avoir rappelé qu'il n'avait pas mis en cause le parti socialiste, ou Jean Jaurès.

Cela étant, le débat politique est ainsi fait et, l'Opposition Municipale aura du mal à convaincre la Majorité Municipale, et inversement.

Par ailleurs, il ne voit aucun inconvénient à ce que la demande formulée par l'Opposition Municipale soit ajoutée dans le compte-rendu, qui est soumis au Conseil Municipal.

Enfin, il aimerait entendre de Monsieur CHLEQ qu'il regrette également ce qu'il a dit juste avant de quitter le Conseil Municipal. En effet, l'Administration n'a pas retranscrit ses propos, qui sont au-delà de la correction, d'autant plus qu'ils ont été répétés au moins à deux ou trois reprises, et entendus par les élus situés à ses côtés. Il serait utile, pour tourner cette page, que Monsieur CHLEQ fasse un geste dans la bonne direction, tout comme lui a essayé de calmer les choses.

Monsieur CHLEQ note au travers de l'intervention de Monsieur DENY, et de celle de Monsieur DALLIER, la volonté de tourner la page sur ce qui s'est passé.

Certes, il reconnaît que les esprits se sont un peu échauffés. Il regrette que certaines de ses paroles aient étonné Monsieur le Sénateur. Il souhaite que l'on tourne la page sur ces événements.

Par ailleurs, il tient à rappeler à Monsieur DALLIER les propos qu'il a tenus lors de la dernière séance de Conseil Municipal qu'il avait présidé. Il lui semble avoir fait un certain nombre d'observations sur le travail que ce dernier avait effectué au cours de son mandat. Il considère qu'il faut principalement retenir ce qui a été dit lors de ce Conseil Municipal, et peut-être oublier ce qui a été dit à l'occasion du dernier Conseil Municipal.

Monsieur DALLIER indique l'entendre mais précise qu'il aimerait simplement que Monsieur CHLEQ ne se contente pas de regretter ce qu'il a dit, mais qu'il retire le fait d'avoir déclaré qu'il « *devenait fou* » ; car c'est tout de même ce que ce dernier a déclaré, sans doute sous le coup

de l'emportement. En effet, il s'agit d'une attaque personnelle, à la limite de l'injure ; ce que certains conseillers municipaux peuvent confirmer.

Monsieur CHLEQ indique ne pas avoir le souvenir d'avoir employé ces mots. S'ils ont été prononcés, il pense qu'ils ont dépassé sa pensée et qu'il ne fallait pas l'interpréter comme une attaque personnelle. Ainsi qu'il l'a dit, l'Opposition Municipale était très sensible à l'emploi récurrent du terme « *malhonnêteté intellectuelle* » et qu'elle a bien entendu que Monsieur DALLIER allait, à l'avenir, utiliser un synonyme, celui de « *mauvaise foi* », qui lui paraît effectivement plus adapté. Bien entendu, si Monsieur DALLIER se souvient avoir entendu ces propos, qui ont, sans doute, dépassé sa pensée, il veut bien les retirer.

Madame le Maire demande à ce que Monsieur CHLEQ s'excuse. Elle poursuit en indiquant qu'elle ne veut plus que ce type d'incident inadmissible se reproduise. Certes, certains propos n'ont pas plu à l'Opposition Municipale, tout comme ce qui a été dit à l'intention de Monsieur DALLIER. Elle rappelle également que l'attitude de l'Opposition Municipale n'a pas été correcte en claquant la porte après avoir quitté le Conseil Municipal. Elle propose de reprendre le cours du Conseil Municipal.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2018 :

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Monsieur DENY note que Monsieur DALLIER a acquiescé à la demande de modification du procès-verbal et demande si le procès-verbal sera amendé.

Madame le Maire confirme que la totalité de l'intervention sera ajoutée.

2018.00026 - Budget « Ville » 2018 - Approbation du Budget Primitif 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que la préparation et l'élaboration des budgets sont de plus en plus difficiles chaque année. En effet, l'État met les Collectivités Territoriales à contribution et de manière drastique, depuis 2013.

Il rappelle que, de 2013 à 2017, le précédent Gouvernement a imposé un plan d'économies en baissant les dotations des collectivités de 11 milliards d'euros, afin de participer à l'effort de redressement des comptes publics.

Pour la Commune, cet effort représente une perte cumulée d'un peu plus de 6 M€ ; soit l'équivalent du coût de la première partie de l'extension de l'école Jean Macé, ce qui a conduit la Commune à emprunter une somme de 4 M€.

Il précise que, pour 2018, « *bis repetita* », avec le nouveau Gouvernement, dont l'objectif est le retour à l'équilibre budgétaire en 2022 ; les collectivités sont à nouveau mises à contribution, avec un nouveau mode d'emploi, dans la mesure où il ne s'agit plus de diminuer les dotations. En effet, les collectivités sont amenées à économiser 13 milliards d'euros sur leurs dépenses de fonctionnement : les économies sont calculées sur la hausse tendancielle des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2022. Cela se traduit par une limitation des hausses des dépenses de fonctionnement de 1,2 % ; ce qui est intenable, car cette règle ne tient compte ni de l'inflation ni de l'ouverture de nouveaux équipements, et encore moins de mesures extérieures sur les dépenses de personnel (comme le P.P.C.R.).

Pour 2018, le budget se monte en dépenses et en recettes à 30 698 302 €. Ce budget est marqué par la stabilité des impôts locaux.

Les dépenses d'équipement sont élevées, avec plus de 6 M€, et tiennent compte du lancement de deux nouveaux projets : la deuxième partie de l'extension de l'école Jean Macé, et un futur centre de loisirs.

Quant à l'équilibre du budget, il est assuré par un emprunt (dit « d'équilibre ») de 1 656 689 € qui sera neutralisé par la reprise de l'excédent 2017 lors du vote du budget supplémentaire 2018.

Monsieur CARBONNELLE précise que :

- Les dépenses de fonctionnement se montent à 31 077 926 €,
- Les dépenses d'investissement à 7 620 376 €, soit un total de 38 698 302 €.

En ce qui concerne la balance générale :

- o Les dépenses réelles de fonctionnement :
 - budget précédent : 27 900 342 €,
 - proposition nouvelle : 27 741 683 €, soit une diminution de -0,57 % de budget à budget. En revanche, l'augmentation est substantielle par rapport au réalisé 2017, notamment sur le poste des dépenses de personnel.
- o Les recettes réelles de fonctionnement :
 - budget précédent : 30 213 843 €,
 - proposition nouvelle : 31 025 177 €, soit une augmentation de 2,69 %.
- o Les dépenses d'investissement :
 - dépenses d'équipement :
 - budget précédent : 4 734 295 €,
 - proposition nouvelle : 6 149 437 €, ce qui fait une progression de 30 %.
 - recettes d'équipement :
 - budget précédent : 376 834 €,
 - proposition nouvelle : 2 375 083 €, la différence correspond quasiment à l'emprunt d'équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 900 937,00 €
 - budget précédent : 5 808 181 €,
 - proposition nouvelle : 5 900 937 €, soit +1,6 %.
- Comptes **60611 et 60612** – *Eau et assainissement / Energie – Electricité* : l'augmentation est de 61 901 € : 5 % pour l'eau, 5 % pour l'électricité et le gaz.
- Compte **60623** – *Alimentation* :
 - budget précédent : 992 330 €,
 - proposition nouvelle : 1 020 690 € pour tenir compte de l'actualisation des marchés d'approvisionnement général des denrées pour les cuisines des écoles, et de livraison des repas dans les crèches.
- Compte **615231** – *Voiries* : 370 000 €
 - élagage des arbres : 97 000 €,
 - bail d'entretien : 200 000 €,
 - éclairage public : 70 000 €,
 - accessibilité pour les handicapés : 30 000 € (PMR, peinture, etc...).
- Compte **61551** – *Matériel roulant* :
 - budget précédent : 68 000 €,

- proposition nouvelle : 85 400 €; une progression assez importante principalement due à de grosses réparations sur un des cars de la Commune, et l'obligation de réaliser des contrôles techniques sur les véhicules de la Ville.
- Compte 617 – *Etudes et recherches* : 65 000 €. Il s'agit d'une nouvelle dépense permettant de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rédiger des cahiers des charges techniques de marchés publics complexes.

Monsieur DENY remercie Monsieur CARBONNELLE de réunir les commissions lors de chaque présentation d'un budget au Conseil Municipal, et de communiquer tous les éléments nécessaires avec transparence et précision.

S'agissant du redressement des comptes publics, il fait observer que l'effort demandé remonte largement avant 2013. De plus, il pondère les propos relatifs à la nouvelle règle imposée par le nouveau Gouvernement, car la baisse de 30 000 €, en 2018, n'est pas aussi importante que celle des années antérieures. En revanche, il reconnaît que l'exercice sera difficile dans la mesure où la Commune est condamnée à une augmentation de ses dépenses de fonctionnement de 1,2 %, alors que de nouvelles structures sont appelées à ouvrir.

Il rappelle que les économies à réaliser auraient été plus grandes encore si « *le champion à droite* » avait été élu Président de la République en mai 2017.

Quant au vote du chapitre 011, il indique que l'Opposition Municipale n'est pas favorable à l'inscription de crédits pour recourir à une A.M.O. Il comprend qu'une prestation extérieure est nécessaire car le personnel municipal manque d'effectifs pour réaliser des cahiers des charges de travaux. Cependant, l'Opposition Municipale invite l'Exécutif Municipal à recruter le personnel nécessaire ; et s'il rencontre des difficultés, cela doit certainement s'expliquer par le niveau des rémunérations qui reste très modeste, comme cela a d'ailleurs déjà été discuté lors du Débat d'Orientations Budgétaires, avec le gel d'indice, etc... L'opposition Municipale est favorable aux recrutements dans les secteurs sensibles, tels que le bâtiment ou la voirie.

Monsieur DALLIER souhaite apporter une précision à l'ensemble du Conseil concernant l'évolution de 1,2 % des dépenses de fonctionnement.

Il rappelle que seules les villes, qui ont un budget de fonctionnement de plus de 60 millions, sont tenues à une progression des dépenses de fonctionnement de 1,2% ; ce qui représente 322 collectivités territoriales en France. Ainsi, la Commune échappera, cette année, à cette mesure.

Il rajoute que si certaines personnes sont intéressées par le point de vue de Maires d'opinions différentes, il les invite à se procurer « *Le Parisien* » de ce matin, dans lequel Madame Sylvie THOMASSIN, Maire de Bondy, pointe les difficultés imposées par le Gouvernement MACRON à ses collectivités locales, sans aucun discernement, et sans tenir compte de la situation antérieure ou de l'augmentation prévisionnelle de la population. Ainsi, contrairement à la méthode de M. HOLLANDE qui avait le mérite d'être claire, celle de M. MACRON est moins franche, car les objectifs fixés sont inatteignables pour l'ensemble des collectivités concernées.

S'agissant de difficultés de recrutement, Monsieur DALLIER invite l'Opposition Municipale à se renseigner sur les salaires proposés sur les postes à pourvoir en voirie ou en bâtiment. Il fait remarquer que les montants sont au-delà de la moyenne de ce qui est espéré dans la fonction publique. Or, le contexte actuel, avec une course à la hausse des salaires, ne permet même pas de rencontrer les candidats et de négocier le salaire puisqu'il n'y a plus de candidats potentiels et sérieux.

Il ne s'agit donc pas d'une question de négociation de salaire sur ces postes. En revanche, il convient de s'interroger sur les difficultés rencontrées à recruter sur les métiers techniques (en voirie, en bâtiment...), qu'il s'agisse de la fonction publique ou dans le privé ; comme l'ont attesté, la semaine précédente, les chefs d'entreprises de la zone industrielle.

Dans ces conditions, et si le Conseil Municipal souhaite que les travaux votés soient effectivement réalisés, il est souhaitable de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage, sans quoi, en fin d'année, certains s'étonneront que les travaux n'aient toujours pas été réalisés. Il considère que la solution préconisée est la meilleure.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 17 980 240,00 €
 - budget précédent : 18 113 560 €,
 - proposition nouvelle : 17 980 240 €, soit une baisse de 0,74 %. Monsieur CARBONNELLE rappelle qu'au budget 2017, la Commune pensait pouvoir recruter 20 policiers municipaux ; alors qu'elle n'en dispose actuellement que de 13. De plus, la Commune pensait également pouvoir recruter du personnel pour les services Voirie et Bâtiment.

Monsieur DENY rappelle que l'Opposition Municipale a voté la délibération qui consistait à augmenter le nombre de Policiers Municipaux. L'un des arguments, mis en évidence, était que les policiers n'étaient pas armés. Il est surpris que la Commune n'arrive toujours pas à recruter. Au sujet des postes « techniques », alors qu'il était proviseur jusqu'au mois d'octobre d'un lycée à caractère technique avec des BTS Industriels, il a pu observer les difficultés rencontrées par les élèves à trouver des emplois à l'issue de leur *BTS Industriel* ou de leur *Licence Professionnelle Industrielle*. Ces compétences relèvent des postes évoqués.

Monsieur CARBONNELLE précise que la Commune recherche des gens avec de l'expérience.

Monsieur DALLIER rappelle que l'Opposition Municipale demandait à recruter des fonctionnaires et non des agents contractuels. Or, les postes sur lesquels la Commune recrute, sans évoquer la Police Municipale dont les agents doivent nécessairement être fonctionnaires, au service Voirie ou au Service Bâtiment, le besoin porte sur des personnes confirmées. Il précise que la Commune a même eu recours à des cabinets de recrutement, et que ceux-ci ne parviennent pas à trouver des candidats ; telle est la réalité du marché actuellement.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Absentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- Chapitre 014 - Atténuation de produits : 910 450,00 €
 - budget précédent : 928 455 €,
 - proposition nouvelle : 910 450 €.
- Compte **739223** – *Fonds de péréquation des ressources communales et reversements sur FNGIR* : la Commune propose d'inscrire le montant notifié pour 2017, soit 66 789 €.

Monsieur DENY observe que le montant du FPIC est nettement moins élevé que celui des années précédentes (qui était de près de 700 000 €).

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 688 638,00 €
 - budget précédent : 2 621 422 €,
 - proposition nouvelle : 2 688 638 €, soit +2,56 %.

- **Compte 65541 – Contributions au fonds de compensation des charges avec l'E.P.T. :** Monsieur CARBONNELLE précise que la somme de 117 731 € est une somme provisoire, et qu'elle sera réajustée dans le cadre des travaux de la CLECT.
- **Compte 6574 – Subventions de fonctionnement associations et autres :**
 - budget précédent : 1 171 088 €,
 - proposition nouvelle : 1 178 663 €. Il est rappelé que la Commune a augmenté de 1,1 % les subventions de toutes les associations employant des salariés. Pour les autres associations, le montant reste identique, à l'exclusion de deux ou trois associations pour lesquelles il est prévu des délibérations séparées.

Monsieur DALLIER rappelle qu'il était déjà intervenu, au cours du précédent Conseil Municipal, pour expliquer les points de désaccords de la Commune avec l'E.P.T., notamment sur la progression du Fonds de Compensation des Charges Transférées (F.C.C.T.) et sur la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (T.E.O.M.).

Il informe les Elus qu'il n'y aura pas de progression du F.C.C.T. en 2018 ; le montant restera au même niveau qu'en 2017, soit 95.000 €.

En effet, il n'y avait aucune raison d'augmenter le F.C.C.T. pour financer les locaux dont l'E.P.T. a besoin, au regard des excédents dégagés au compte administratif 2017 et du reliquat sur les ordures ménagères. Pour autant, le répit ne portera que sur 2018, et peut-être sur 2019.

En effet, la Commune contestait le fait que l'E.P.T. n'engage pas la convergence des taux de T.E.O.M., alors que le service a été unifié et qu'un nouveau marché intercommunal a été signé. Or, actuellement, dans la mesure où les 14 communes ont toutes des taux différents, certaines communes sont amenées à payer des sommes différentes pour le même service, et surtout celles dont le taux actuel est supérieur au taux moyen pondéré, comme la Ville des Pavillons-sous-Bois. Il semble que cette convergence soit engagée à partir de 2019.

Monsieur DENY rappelle que l'Opposition Municipale s'est déjà exprimée, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, sur les associations pour qui elle souhaitait une augmentation conséquente ; notamment pour « l'Espace des Arts ». C'est pourquoi, l'Opposition Municipale votera contre ce chapitre.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

• Chapitre 66 - Charges Financières : 209 615,00 €

- budget précédent : 224 059 €,
- proposition nouvelle : 209 615 €.
- **Compte 6615 – Intérêts des comptes courants et de dépôts :** Monsieur CARBONNELLE précise qu'il y a une ligne de trésorerie qui n'est pas utilisée depuis des années. Par souci d'économie, il est proposé de la supprimer.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

• Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles : 51 803,00 €

- **Compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) :** comme chaque année, une provision est inscrite ; son montant tient compte du montant dépensé l'an passé.
- **Compte 6745 – Subventions aux personnes de droit privé :** 7 403 €, correspondant à une subvention exceptionnelle, pour l'A.P.J.C., et pour la coopérative de l'école Monceau.

34 votants – Vote à l’Unanimité

- Chapitre 023 - Virement à la section d’investissement : 2 196 774,00 €

34 votants – Vote à l’Unanimité

- Chapitre 042 - Opérations d’ordre de transfert : 1 139 469,00 €

34 votants – Vote à l’Unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

- Chapitre 013 - Atténuations de charges : 260 200,00 €
 - budget précédent : 292 000 €,
 - proposition nouvelle : 260 200 €.

Le principal changement porte sur le compte **6419 - Remboursement sur rémunération du personnel** - pour lequel la consommation a été moindre en 2017. Il est rappelé que cette recette concerne les remboursements lorsque le personnel est en arrêt maladie, ce qui est très aléatoire. Pour 2018, il est proposé de réajuster sur le réalisé de l’an passé.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : 3 317 700,00 €
 - budget précédent : 3 357 826 €,
 - proposition nouvelle : 3 317 700 €.
- Compte **70384 – Forfait de Post-Stationnement** : il s’agit d’un changement législatif qui régleme le stationnement de surface, en passant d’un délit à une redevance du domaine public. Les amendes ont été fixées à 30 €, au lieu de 17 €. La Commune a inscrit une recette potentielle de 90 000 € en 2018.
- Compte **7066 - Redevances et droits des services à caractère social** :
 - budget précédent : 1 487 600 €,
 - proposition nouvelle : 1 469 300 €.
 - ❖ crèches : 574 000 €,
 - ❖ centres de loisirs : 162 000 €,
 - ❖ séjours : 33 000 €,
 - ❖ CMS : 685 000 € au lieu de 718 000 €, chiffre en baisse dans la mesure où il y a deux postes vacants de dentistes, que la Commune n’arrive pas à recruter.
- Compte **7067 - Redevances et droits des services périscolaires et enseignement** :
 - budget précédent : 1 398 300 €,
 - proposition nouvelle : 1 452 850 €.
 - ❖ cantines : 1 170 000 €,
 - ❖ garderies : 225 000 €,
 - ❖ restaurant utilisé par le personnel : 35 000 €,
 - ❖ classes de découverte : 15 000 €.

Monsieur DENY rappelle la position de l'Opposition Municipale quant aux prix/tarifs des services. Bien que la Commune n'augmente pas, cette année, le taux des impôts locaux, les Pavillonnais doivent néanmoins supporter l'augmentation des 8 % d'augmentation des impôts locaux en 2016 et 2017, à laquelle s'ajoute 1,1 % pour les services, ainsi que l'augmentation des bases par l'Etat, votée par les Parlementaires.

Ainsi, cela représente trois augmentations pour les familles. Monsieur DENY pense aux familles qui ont des enfants, qui vont à la garderie, à la cantine, au centre de loisirs et éventuellement qui louent des instruments de musique au Conservatoire...

Madame le Maire demande à Monsieur DENY de regarder les tarifs des villes voisines. Elle lui rappelle que les tarifs pratiqués à la Ville des Pavillons-sous-Bois sont les moins chers pour les garderies et pour la cantine. Elle cite l'exemple des centres de loisirs dont le tarif journalier est à 15 € la journée dans certaines villes, alors qu'il ne s'élève qu'à 3 € aux Pavillons-sous-Bois.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- **Chapitre 73 - Impôts et taxes : 17 284 387,00 €**
 - budget précédent : 16 564 613 €,
 - proposition nouvelle : 17 284 387 €, soit une augmentation de 4,35 %.

- **Compte 73111 - Taxes foncières et d'habitation :**
 - budget précédent : 15 103 263 €,
 - proposition nouvelle : 15 523 884 €, soit une progression de 2,78 % ; dont 1,2 % pour les bases, et 0,83 % d'évolution physique (augmentation de la population).

- **Compte 7337 - Droits de stationnement :**
 - budget précédent : 178 750 €,
 - proposition nouvelle : 168 460 €.

Il s'agit des recettes issues du P.S.R. et des horodateurs qui sont en baisse.

- **Compte 7338 – Autres taxes : droits de voirie : 177 000 €.**

L'augmentation correspond aux recettes exceptionnelles issues de l'occupation du domaine public, à l'occasion des travaux de construction du futur CORA devant l'école Jules Verne.

- **Compte 7381 - Taxes additionnelles aux droits de mutation ou publicité foncière :**
 - budget précédent : 800 000 €,
 - proposition nouvelle : 900 000 €.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- **Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : 9 539 017,00 €**
 - budget précédent : 9 307 759 €,
 - proposition nouvelle : 9 539 017 €, soit +2,48 %.

Monsieur CARBONNELLE précise que la Commune a reçu la notification du montant de la D.G.F. qui est supérieure de 20 000 € à la prévision.

- **Compte 7431 - Attributions de la dotation d'équilibre :** il est rappelé que la Métropole du Grand Paris reverse à la Commune un certain nombre de taxes qu'elle percevait, via les Attributions de Compensation. La M.G.P. bénéficie du dynamisme des taxes alors que la

Commune conserve un montant stable. Il signale à Monsieur DENY qu'il s'agit d'une perte de recettes pour la Commune, obligée de compenser sur d'autres postes.

- **Compte 744 - FCTVA** : il s'agit de la récupération du FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement, notamment sur les travaux d'entretien pour la voirie et les bâtiments.
- **Compte 7478 - Autres organismes** :
 - budget précédent : 1 765 822 €,
 - proposition nouvelle : 1 813 864 €. Il s'agit principalement des subventions de la CAF.

Monsieur DALLIER apporte des précisions sur le budget de la Métropole du Grand Paris. Il rappelle que, l'année dernière, après avoir encaissé les recettes et avoir redistribué les montants via les A.C. aux communes, il restait à la M.G.P. environ 70 M€ pour 7,5 millions d'habitants.

Or, en 2018, il ne devrait lui rester que 5 M€. Si elle ne dispose pas d'un excédent d'une quarantaine de millions, au titre des années antérieures, la M.G.P. serait obligée de demander une contribution aux 131 communes membres, en diminuant les A.C., afin d'équilibrer son budget.

Ainsi, entre l'E.P.T., qui en 2019 sera dans une situation intenable avec la perte de la dotation d'équilibre, et la Métropole, qui se trouve déjà dans une situation critique, l'avenir pour la Commune est incertain.

Monsieur DALLIER espère que l'évolution institutionnelle, annoncée depuis des mois par le Président de la République, mette un terme à cette mécanique créée par la loi MAPTAM.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : 543 373,00 €
 - budget précédent : 516 720 €,
 - proposition nouvelle : 543 373 €.
- **Compte 752 - Revenus des immeubles** : il s'agit des loyers, et notamment des baux commerciaux, qui passent de 122 400 € à 146 729 €.

Monsieur DENY indique avoir reçu un courrier annulant la réunion du 13 avril sur la D.S.P. « *Le Chat qui Pêche* ». Il souhaiterait avoir des explications.

Monsieur MENZILDJIAN répond que le candidat, dont le dossier avait été retenu, à savoir l'A.P.J.C., n'a pas voulu donner suite à sa candidature.

34 votants – Vote à la Majorité 31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- **Chapitre 77 - Produits exceptionnels** : 80 500,00 €
 - **Compte 7788 - Produits exceptionnels divers** : 48 000 €. Il s'agit principalement des remboursements de sinistres.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** : 52 749,00 €

Monsieur CARBONNELLE indique qu'il s'agit de transferts comptables, sans incidence financière.

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

• Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 639 600,00 €.

- **Compte 2031 - Frais d'études, recherche et développement – Frais d'études : 597 000 €** qui se répartissent comme suit :
 - ❖ 250 000 € : pour les frais d'étude du centre de loisirs,
 - ❖ 150 000 € : pour l'école Jean Macé,
 - ❖ 50 000 € : pour la rénovation/réparation du Pavillon de Garde,
 - ❖ 30 000 € : pour l'agrandissement de la cour de l'école Brossolette,
 - ❖ 80 000 € : pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'investissement.
- **Compte 2051 - Concessions et droits similaires : 42 600 €.**
 - ❖ 28 000 € : pour des licences Office, pour les crèches,
 - ❖ 2 500 € pour l'acquisition d'un logiciel financier.

Monsieur DENY confirme que l'Opposition Municipale est favorable à la deuxième extension de l'école Jean Macé, et à l'agrandissement de la cour de l'école Brossolette, même si elle ne dispose pas encore de tous les détails techniques.

En revanche, il s'interroge, sur le contenu des travaux sur et autour des Pavillons de Garde. De plus, l'Opposition Municipale votera contre ce chapitre, en raison de l'inscription de crédits pour recourir à une AMO.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

• Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : 383 570,00 €

Monsieur CARBONNELLE indique que ces crédits correspondent à la participation de la Ville à la construction de la crèche de la Villette.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

• Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 3 540 056,00 €

- **Compte 2115 - Terrains bâtis : 1 591 750 €** : il s'agit d'acquisitions :
 - 12-14 allée J.F.Kennedy. : 770 000 €, afin de constituer une réserve foncière en vue d'un agrandissement d'école dans les années futures ;
 - 12 allée du Colonel Fabien : 218 000 €, qui permettra l'extension de l'école Jean Macé dès 2019 ;
 - 4-6 allée de la Prévoyance : 350 000 €. Cette dépense permettra de terminer les acquisitions de l'entrée de Ville - secteur de *La Fourche*.
- **Compte 21312 - Bâtiments scolaires : 692 246 €.** Il s'agit des travaux dans les écoles :
 - 20 000 € : école Jean Macé ;
 - 52 000 € : école Robillard ;
 - 43 000 € : école Fontenoy ;

- 90 000 € : école Julie-Victoire Daubié : pour des travaux de peinture et de remplacement d'une chaudière ;
 - 50 000 € : école Jules Verne ;
 - 311 000 € seront consacrés à la rénovation de toitures des écoles Fischer, Robillard et Julie-Victoire Daubié.
- **Compte 21318 - Autres bâtiments publics : 472 646 €**
 - 178 000 € : pour l'accessibilité PMR des bâtiments municipaux ;
 - 70 000 € : pour les travaux S.S.I. dans le parking de Chanzy,
 - 43 000 € : pour des travaux dans les crèches « *Petits voyageurs* » et « *Les Berceau de l'Ourcq* » ;
 - 39 000 € : pour la rénovation de la toiture de la Mairie annexe ;
 - 23 000 € : pour la rénovation de l'entrée de l'Espace des Arts.

Monsieur DELORME intervient pour « remercier » le Conseil Départemental d'avoir laissé l'école Julie Victoire Daubié (ancien Collège Anatole France) dans un état pitoyable ; ce qui oblige la Commune à réaliser d'importants travaux de remise en état de cet établissement.

Monsieur CHLEQ considère que l'achat d'un terrain à proximité d'un établissement scolaire est toujours une très bonne idée. A l'inverse, c'est toujours une mauvaise idée de se séparer d'un terrain qui est à proximité d'un établissement scolaire (exemple le 51 avenue Aristide Briand). Il formule une observation concernant le terrain que la Municipalité prévoit d'acquérir à côté de l'école Brossolette. Il demande s'il ne serait pas possible d'envisager la construction du centre de loisirs qui était initialement prévu sur l'avenue Jean Jaurès ; ce qui permettrait de récupérer ce terrain pour un autre usage, ou de le revendre et de récupérer ainsi les 500 000 € qui ont été dépensés pour son achat.

Monsieur SARDA rappelle que la Commune a préempté la propriété sur l'avenue Jean Jaurès pour réaliser un centre de loisirs. Elle est donc tenue de réaliser cet équipement à cet endroit.

Monsieur DALLIER rappelle que la Commune a besoin de soulager la totalité des centres de loisirs situés sur l'avenue Aristide Briand. La position du terrain de Jean Jaurès répond à cette demande, alors que le terrain côté Brossolette est trop excentré.

De plus, il indique que la Commune ne va pas garder la totalité du terrain ; le coût pour la Ville ne sera finalement pas de 700 000 €, mais plutôt de 200 000 € ou de 250 000 €.

Enfin, concernant la cour de l'école Brossolette, il ajoute qu'il ne faut pas confondre le projet d'extension de la cour, que mène actuellement la Commune sur la propriété acquise de Monsieur BEAUDOIN, de l'éventuelle extension qui pourrait être programmée les années à venir, à partir de la parcelle acquise au 10-12 avenue J.F.Kennedy.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

• Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 1 586 211,00 €

- **Compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : 1 106 211 €.**
 - 158 000 € : pour l'allée Jules Guesde. Il s'agit de travaux de voirie ; l'assainissement étant financé sur le budget de l'E.P.T. ;
 - 70 000 € de voirie pour l'allée Jean Jacques Rousseau ;
 - 392 000 € pour la réfection de l'éclairage public de l'allée Pierre et Marie Curie ;
 - 411 000 € pour les travaux d'enfouissement de l'éclairage public en lien avec ENEDIS.

Monsieur CHLEQ souhaite faire une remarque sur la situation de l'immeuble ACB. Il précise que son intervention ne portera pas sur l'expulsion, qui est tout à fait légitime. En revanche, il existe d'autres propriétés communales, actuellement inoccupées, notamment rue Edmond Richer. Monsieur CHLEQ souhaite savoir si, depuis l'évènement de l'immeuble ACB, des mesures de surveillance de ces bâtiments communaux inoccupés ont été prises pour éviter que cela se reproduise.

Madame le Maire répond que la Police Municipale passe très souvent sur ces sites, à titre de prévention.

Monsieur DALLIER pense que la Commune a été victime d'un « problème relationnel » entre le titulaire du bail du marchand de meubles et le propriétaire, concernant le squat dans l'immeuble ACB.

Concernant la prévention des squats, même si la Police Municipale effectue des rondes, la garantie absolue de ne pas être confronté de nouveau à ce type de problème n'existe pas. A titre d'exemple, il rappelle qu'il suffit de se faire livrer une pizza à une adresse pour produire un justificatif pour justifier une occupation depuis plus de 48 heures et rester dans les lieux tant que le Juge de l'expulsion n'a pas tranché.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES

- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 1 258 190,00 €

Monsieur CARBONNELLE indique qu'il s'agit du remboursement en capital de la dette.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers : 60 000,00 €

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 52 749,00 €

- **Compte 21316 – Equipements du cimetière** : 20 000 € qui correspondent à des travaux réalisés en régie.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 100 000,00 €

Monsieur CARBONNELLE précise que ce sont des opérations d'ordre.

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT

• Chapitre 13 - Subventions d'équipement : 718 394,00 €

- **Compte 1323 – Départements** : 29 000 €.
 - 20 000 € pour une subvention, sur 10 ans, versée par le Département pour la rénovation du stade Léo Lagrange.
 - 9 000 € de subvention du FODDAC pour des travaux réalisés à la crèche « *Les Petits Voyageurs* ».
- **Compte 1328 – Autres** : 584 394 € : il s'agit des subventions de la CAF pour la crèche *La Vilette*.
- **Compte 1342 – Amendes de police** : 105 000 € : Monsieur CARBONNELLE précise que la Commune avait inscrit 145 000 € l'an passé. Cette année, il n'est pas possible de reconduire ce montant compte tenu de la mise en place du Forfait Post Stationnement.

34 votants – Vote à l'Unanimité

• Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 1 656 689,00 €

Monsieur CARBONNELLE indique qu'il s'agit de l'emprunt d'équilibre qui sera supprimé à l'occasion du budget supplémentaire.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES

• Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 1 279 500,00 €

- **Compte 10222 – FCTVA** : 779 500 €.
- **Compte 10226 – Taxe d'aménagement** : la recette s'élève généralement à 300 000 €. Elle est portée à 500 000 € en raison des travaux du futur CORA, qui apporteront une recette exceptionnelle sur deux exercices.

34 votants – Vote à l'Unanimité

• Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnement reçus) : 5 000,00 €

34 votants – Vote à l'Unanimité

• Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 424 550,00 €

Monsieur CARBONNELLE indique qu'il s'agit de dossiers en suspens : l'immeuble situé au 308 avenue Aristide Briand dont la Commune s'est portée acquéreur et pour lequel une décision de justice est attendue.

Monsieur SARDA précise que le montant décidé par le Juge de l'expropriation est de 1,1 M€.

Monsieur CARBONNELLE poursuit en ajoutant qu'il convient d'ajouter une enveloppe de 302 000 € pour le 17 allée Louis Calmanovic, en raison d'un problème de succession non résolu.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations : 40 000,00 €

Monsieur CARBONNELLE indique qu'il s'agit de la vente du véhicule de la Ville au C.C.A.S.

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers : 60 000,00 €

34 votants – Vote à l'Unanimité

- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 2 196 774,00 €

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 1 139 469,00 €

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 100 000,00 €

34 votants – Vote à l'Unanimité

Le Budget Primitif est approuvé à **38 698 302,00 €** tant en recettes qu'en dépenses, et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est fixé à **2 196 774,00 €**.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Madame le Maire remercie Monsieur CARBONNELLE ainsi que toute l'administration pour le travail réalisé.

2018.00027 - Budget « Ville » 2018 - Vote des taux de fiscalité directe locale
Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que le taux de fiscalité reste le même puisqu'il n'y a pas d'augmentation des taux :

- Taxe d'habitation	24,12 %,
- Taxe sur le foncier bâti	19,18 %,
- Taxe sur le foncier non bâti	30,06 %.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2018.00028 - Budget « Ville » 2018 - Constitution d'une provision pour litige et contentieux (Expulsion du 19-21 avenue Aristide Briand)
Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE rappelle que lorsque la Ville est condamnée par une juridiction, même si elle fait appel, elle est tenue d'inscrire le montant du litige en provision. Il s'agit de 600 € de dommages et intérêts aux 19 demandeurs de l'expulsion du bâtiment ACB. En effet, les personnes expulsées ont contesté l'expulsion en prétextant que certaines de leurs affaires n'ont pas été prises en compte dans le constat de l'huissier. La Ville a interjeté appel et attend la décision de la Cour d'appel.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00029 - Taxe foncière sur les propriétés bâties – suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation
Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE rappelle qu'une exonération de la taxe foncière sur deux exercices était accordée pour les nouvelles constructions. Compte tenu des difficultés financières de la Ville, d'une part, et de l'accroissement de la population qui amène à financer de nouveaux équipements, d'autre part, l'Exécutif Municipal propose de supprimer cette exonération de deux ans sur les constructions nouvelles.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00030 - Autorisation de déposer des demandes administratives en matière d'urbanisme sur les propriétés communales
Lecture de la délibération par M. SARDA

Monsieur SARDA indique que cette autorisation est nécessaire afin de réaliser les travaux d'accessibilité PMR dans les bâtiments communaux.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00031 - Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une subvention d'équilibre versée chaque année au CCAS. Pour l'année 2018, elle s'élève à 602 200 €.

Elle précise que cette subvention tient compte du désengagement progressif du Département sur le Projet de Ville R.S.A. En effet, le Conseil Départemental a décidé de réduire de 10 %, et de manière unilatérale, sa participation financière annuelle du Projet de Ville R.S.A., soit 203 000 € en 2018 au lieu de 226 000 € en 2017.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00032 - Attribution d'une subvention à l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture (A.P.J.C.) - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique qu'il est proposé d'augmenter l'enveloppe aux associations, employant du personnel, à hauteur de l'inflation retenue par la Loi de Finances, soit 1,1 %. Le montant pour l'A.P.J.C. s'élève à 271 142 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00033 - Attribution d'une subvention à l'association Accompagnement Scolaire des Pavillons (A.S.P.) - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire précise que l'augmentation est exceptionnellement de 5 % pour tenir compte du remplacement d'une personne bénévole (partie en raison de son âge) par un salarié. Le montant s'élève à 105 000 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00034 - Attribution d'une subvention à l'association Espace des Arts - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique que l'augmentation est de 1,1 % ; pour une subvention de 288 537 €.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2018.00035 - Attribution d'une subvention au Club Yvonne de Gaulle - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Le montant pour cette année est proposé à 108 177 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00036 - Attribution d'une subvention à la Mission Locale pour l'emploi Gagny - Villemomble - Les Pavillons-sous-Bois - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant à 62 000 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00037 - Attribution d'une subvention au Stade de l'Est Pavillonnais (S.E.P.) - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire précise qu'une augmentation de 1,1 % est proposée ; soit une subvention de 209 752 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00038 - Attribution d'une subvention au Stade de l'Est Pavillonnais Judo (S.E.P. Judo) - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique que le montant sera de 46 555 € au titre de 2018.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00039 - Attribution d'une subvention au Groupe Scolaire de l'Alliance des Pavillons-sous-Bois – Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire rappelle que la Commune doit participer aux frais de fonctionnement des écoles privées qui accueillent des élèves domiciliés dans la Ville. Au regard du nombre d'élèves accueillis à l'école de l'*Alliance*, il est proposé une subvention de 25 000 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00040 - Attribution de subventions à diverses associations - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire rappelle qu'une liste des associations concernées a été communiquée aux élus. Le montant global s'élève à 62 500 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00041 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Monceau pour deux voyages scolaires

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique qu'il s'agit de deux voyages scolaires organisés par l'école Monceau, l'un en mai l'autre en juin.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00042 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Monceau pour la classe Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle
Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire signale que, cette année, la classe Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de CM1D souhaite réaliser un projet sur la « *Nature, biodiversité et street art en milieu urbain* ».

Il s'agit de créer un espace potager dans le jardin de l'école. Les élèves vont devoir fabriquer les bacs potagers, hors sol, en utilisant des palettes récupérées qu'ils décoreront.

Ils vont également créer des abris à insectes afin de les observer et de réaliser un travail sur le monde animal (classement, croissance et reproduction). C'est pourquoi, il est proposé d'allouer cette subvention exceptionnelle de 703 € à la coopérative scolaire de l'école Monceau.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00043 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée professionnel Claude Nicolas Ledoux pour le projet « Donner à voir l'Architecture » (DAAC)
Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique que ce projet a pour but de sensibiliser les lycéens à l'architecture. Il s'agit de découvrir des architectures emblématiques des vingt dernières années présentes en région parisienne, telles que :

- le Stade de France, reconnaissable à sa forme soucoupe,
- La Philharmonie de Paris, conçue par l'architecte Jean Nouvel,
- et La fondation Vuitton située au sud du jardin d'acclimatation.

Les élèves participeront également à des ateliers avec la *Cité de l'Architecture et du Patrimoine* située au *Palais de Chaillot*. Une exposition sera réalisée par les élèves, enrichie de dessins et de maquettes confectionnés en cours d'Arts appliqués.

Le coût de ce projet s'élève à 1 228 €, et le financement se répartit de la manière suivante : 528 € pris en charge par le Conseil d'Administration du lycée, et 400 € par le Rectorat. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge 300 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00044 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics, pour l'achat d'un véhicule pour la Police Municipale
Lecture de la délibération par M. ANATCHKOV

34 votants – Vote à l'Unanimité

2018.00045 - Vente du véhicule Peugeot 308 immatriculé BD-208-PG
Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire précise qu'il s'agit de la vente du véhicule de son prédécesseur. Son estimation étant supérieure à 4 600 €, il est demandé au Conseil Municipal de l'autoriser à le vendre et à signer tous les documents afférents.

Monsieur DALLIER rappelle que ce véhicule a 8 ans, et a connu des problèmes de moteur ; le garage n'a jamais été en mesure de les régler définitivement ; à tel point qu'il fallait mettre 2

litres d'huile tous les 400 kilomètres. Il demande si l'Exécutif Municipal pense que ce véhicule sera vendu au montant indiqué dans la délibération, soit 6 800 €.

Madame le Maire précise qu'il n'a pas été dit que la Commune allait le vendre 6 800 €, mais que le véhicule a été estimé à ce prix.

Monsieur DALLIER répond qu'il serait préférable de demander au garage, qui en assurait l'entretien, un écrit pour récapituler les réparations effectuées.

33 votants – Vote à la Majorité
M. DALLIER ne prend pas part au vote
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2018.00046 - Signature d'une convention de recherche biomédicale avec le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon : Étude NAITRE
Lecture de la délibération par Mme CUMIN

34 votants – Vote à l'Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique avoir reçu deux questions de l'Opposition Municipale :

- 1) **« Envisagez-vous, comme l'ont déjà fait d'autres collectivités territoriales (par exemple le Conseil Départemental), l'enregistrement vidéo des séances publiques du conseil municipal et la mise en ligne sur le site de la ville ? »**

Madame le Maire répond que la Commune n'a pas les moyens pour assurer les enregistrements vidéo des séances du Conseil Municipal. L'enregistrement audio suffit largement ; et peut être consulté par l'Opposition Municipale, comme cela a été le cas pour le précédent Conseil Municipal.

- 2) **« Nous souhaiterions être informés de la situation des derniers locataires du site de La Poudrette. Ont-ils été relogés dans les nouveaux logements prévus dans la ville ? »**

Madame le Maire note que l'Opposition Municipale est informée que ces locataires n'ont toujours pas été relogés dans les nouveaux logements construits par Seine-Saint-Denis Habitat ; engagement pris par cette dernière dans le Traité de Concession.

Elle rappelle que les derniers habitants sont de la communauté gitane, et souhaitaient partir dans le Midi. Des démarches avaient été entreprises par le concessionnaire DELTAVILLE, mais qui ont été abandonnées à la suite de la fusion entre DELTAVILLE et SEQUANO.

Actuellement, il reste encore 6 familles sur le site de *La Poudrette*, sur les 8 recensées, car l'une a déménagé au Blanc-Mesnil et, l'autre aurait trouvé un appartement sur Bordeaux.

Madame le Maire aurait souhaité que le bailleur avance sur la construction des 15 logements sur lot A, comme il s'y était engagé.

Enfin, elle indique que la Commune a toujours été à l'écoute de ces familles, avec qui elle est personnellement très attachée.

Monsieur CHLEQ remercie **Madame le Maire** pour sa réponse, et précise qu'il n'était pas question de polémiquer sur le sujet. Sa question portait surtout sur la construction des 15

maisons sur le lot A, pour lequel il existe un litige concernant le talus ou la construction d'un mur de soutènement.

Madame le Maire indique que ces discussions ont effectivement retardé la construction de ces maisons ; en principe, les travaux devraient démarrer.

Monsieur CHLEQ souhaite apporter une observation générale sur la réponse donnée à la première question. Il note que le point de vue de Madame le Maire est financier, ce que l'Opposition Municipale peut comprendre.

Cependant, il observe qu'il n'y a quasiment jamais personne aux séances du Conseil Municipal. Il s'interroge pour savoir comment faire en sorte d'intéresser davantage les concitoyens à la vie communale. La diffusion des séances, notamment dans une période de dématérialisation, pourrait constituer une réponse pour la démocratie locale. Il ajoute qu'il faut également susciter des vocations de futurs conseillers municipaux, appelés à les succéder dans les années à venir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21 H 59.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 15 mai 2018.



Le Maire,
Conseillère Départementale

Katja Coppi
Katia COPPI